



1. Tout le monde peut soumettre des produits à la certification, mais tous les produits ne sont pas éligibles. En cas de doute, un comité ad hoc examine la pertinence des demandes.
2. Si le produit est certifiable, un contrat est établi couvrant les services d'évaluation et de certification ainsi que les coûts de surveillance du marché (voir croquis 07).
3. La première étape consiste à vérifier si toutes les informations nécessaires sont disponibles.
4. Et, au besoin, de définir un programme d'essai.
5. Vient ensuite la phase d'évaluation proprement dite, qui se solde par un rapport - confidentiel - contenant tous les éléments qui ont conduit à nos conclusions.
6. Après un contrôle qualité interne, le certificat est délivré pour une période limitée, et le produit est ajouté à la liste publique des produits certifiés.
7. Commence alors la phase de surveillance du marché, au cours de laquelle nous vérifions que les produits sur le marché sont identiques à ceux initialement certifiés et traquons toute utilisation abusive de nos logos. Voir le croquis 10.
8. Lorsque le certificat arrive à expiration, nous contactons les clients pour déterminer s'il convient de le prolonger ou non.